



Procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU
CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE

Tenue le jeudi 18 juin 2015, 16 h

Au centre communautaire Judes-Drouin
9, avenue B, Saint-Maxime-du-Mont-Louis (G0E 1T0)

Étaient présent(e)s :

Conseil d'administration du CENG

Micheline Verreault	ZEC de Cap-Chat, présidente
Pascal Caron-Savard	MRC Côte-de-Gaspé (aménagiste), secrétaire
Serge Chrétien	Représentant élu MRC Haute-Gaspésie, trésorier
Rodrigue Brousseau	Représentant élu MRC Côte-de-Gaspé
Jean-Yves Dupuis	Commission scolaire des Chic-Chocs, membre du comité exécutif
Karina Espinoza-Rivière	UPA Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Paul-André Lajoie	Représentant citoyen MRC de La Haute-Gaspésie
Mathieu Vallières	Fédération QUAD Gaspésie-Les-Îles
Marcel Mainville	Représentant citoyen MRC de La Côte-de-Gaspé
Laurent Mimeault	Association Chasse et Pêche Mont-Louis et FédéCP GÎM

Membres conseillers

Laurence Laperrière	Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
Berchmans Drouin	Réserve faunique des Chic-Chocs (SÉPAQ)

Membres citoyens du CENG

Ginette Migneault

Employé(e)s du CENG

Julie Madore	Directrice générale
Thierry Ratté	Conseiller en environnement

1. Ouverture de l'assemblée et conformité de l'avis de convocation

La présidente souhaite la bienvenue à tous pour cette assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie. La directrice du CENG, Julie Madore, confirme qu'un avis écrit a été transmis aux membres de l'organisme en conformité avec les prescriptions des règlements généraux.

2. Vérification du quorum

Selon les règlements généraux (article 4.7), les membres présents inscrits au registre constituent le quorum.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution AGA 18-06-15-1 : Il est dûment proposé par Rodrigue Brousseau et secondé par Paul-André Lajoie que Micheline Verreault, présidente, et Thierry Ratté, employé du CENG, agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour.

Résolution AGA 18-06-15-2 : Il est dûment proposé par Ginette Migneault et secondé par Jean-Yves Dupuis d'adopter la proposition d'ordre du jour telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2014

Résolution AGA 18-06-15-3 : Il est dûment proposé par Paul-André Lajoie et secondé par Rodrigue Brousseau que la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2014 soit exemptée.

Adoptée à l'unanimité

Résolution AGA 18-06-15-4 : Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et secondé par Pascal Caron-Savard que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Mot de la présidence

Présidente du conseil d'administration depuis décembre 2013, Micheline Verreault tient à souligner l'importance de l'implication bénévole au sein de l'organisme; preuve d'une confiance envers la relève, soit l'équipe d'employé(e)s du CENG. Elle constate la solidarité

et la collaboration au sein de l'équipe, ce qui est essentiel pour sensibiliser les acteurs de l'eau et pour assurer la durabilité de cette ressource.

Dans le contexte de la fin récente de sa participation à titre d'administratrice de la ZEC Cap-Chat, Micheline Verreault annonce la fin de son mandat à titre de présidente et d'administratrice du CENG. Elle ajoute toutefois qu'elle a la volonté de continuer à aider l'organisation autrement dans le futur.

La directrice profite de l'occasion pour remercier la présidente sortante pour son implication au cours des dernières années.

7. Présentation du rapport annuel d'activités 2014-2015

La directrice présente un compte-rendu du rapport annuel d'activités 2014-2015 à l'aide d'un diaporama. Aucune question n'est posée.

8. Présentation et adoption de la mission d'examen 2014-2015

La directrice présente la mission d'examen 2014-2015.

Résolution AGA 18-06-15-5 : Il est dûment proposé par Rodrigue Brousseau et secondé par Paul-André Lajoie que la mission d'examen 2014-2015 soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité.

9. Nomination du vérificateur pour l'année 2015-2016

Résolution AGA 18-06-15-6 : Conformément à une entente de service de trois (3) se terminant en 2015-2016 avec la firme Mallette pour réaliser les missions d'examen de l'organisme, il est dûment proposé par Mathieu Vallières et appuyé par Paul-André Lajoie que la firme Mallette soit nommée vérificateur comptable pour l'année 2015-2016 et que le CA soit mandaté pour aller en soumission pour les prochains exercices financiers.

Adoptée à l'unanimité.

En lien avec la gestion financière de l'organisme, la direction fera des démarches au cours des prochains mois afin de réduire les frais associés à la tenue de livre (jusqu'à maintenant effectuée par la firme Mallette en supplément de l'entente de service en vigueur) et en vue d'amorcer une gestion financière de l'organisme par projet.

10. Présentation du plan d'actions prévu pour 2015-2016

La directrice présente le plan d'actions 2015-2016 à l'aide d'un diaporama. La présentation inclut la liste des projets financés cette année dans le cadre du *Fonds EAU Nord Gaspésie*.

11. Entérinement des modifications aux règlements généraux

Résolution AGA 18-06-15-7 : Il est dûment proposé par Mathieu Vallières et secondé par Rodrigue Brousseau que les modifications au règlement généraux de l'organisme soient entérinées.

Adoptée à l'unanimité.

12. Ratification des actes des administrateurs

Résolution AGA 18-06-15-8 : Il est dûment proposé par Berchmans Drouin que les actes des administrateurs pour l'année 2014-2015 soient ratifiés.

Adoptée à l'unanimité.

13. Entérinement des sièges désignés du conseil d'administration et de la table de concertation

La direction informe l'assemblée générale des changements suivants :

Conseil d'administration

Suite aux modifications effectuées aux règlements généraux en vue de diminuer la taille du conseil d'administration, uniquement deux postes d'administrateurs sont désignés sur un total de neuf (9), soit les représentants élus des MRC de La Haute-Gaspésie (Serge Chrétien) et de La Côte-de-Gaspé (Rodrigue Brousseau) désignés par leurs tables des maires respectives.

L'ensemble des autres sièges (7 sièges) sont sélectionnés par un processus d'élection, soit les deux (2) sièges du secteur économique, les deux (2) du secteur communautaire, les deux (2) sièges citoyens ainsi que celui coopté (1). Voir le point 14 en ce qui a trait aux sièges soumis à une élection.

Table de concertation

- Marcel Mainville a comblé le siège vacant alloué aux citoyens de la MRC de La Côte-de-Gaspé.
- Mathieu Vallières de la Fédération QUAD GÎM a comblé le siège vacant réservé aux organismes de sports, loisirs et plein air – secteur communautaire (siège auparavant occupé par l'URLS GÎM).
- Laurent Mimeault (association chasse et pêche Mont-Louis) remplace Jérôme Fournier en tant que représentant de la FédéCP-GÎM (siège réservé pour la chasse et la pêche – secteur communautaire).
- Gaston Lemieux (société de gestion de la rivière Cap-Chat) remplace Jean Roy (société de gestion des rivières de Gaspé) en tant que représentant de la Fédération de gestionnaires de rivières à saumon du Québec (siège réservé pour la pêche au saumon – secteur économique).
- Le siège réservé pour la chasse et la pêche – secteur économique est maintenant vacant suite au départ de Micheline Verreault (ZEC Cap-Chat).

Résolution AGA 18-06-15-9 : Il est dûment proposé par Karina Espinoza-Rivière et secondé par Paul-André Lajoie d'entériner les changements de sièges désignés survenus au sein du conseil d'administration et de la table de concertation et de mandater le CA et la direction générale pour combler le poste vacant à la table de concertation.

Adoptée à l'unanimité

14. Élections

Tel que mentionné au point 13, sept (7) sièges du conseil d'administration sont à combler par un processus d'élection.

- Deux (2) sièges pour le secteur économique
- Deux (2) sièges pour le secteur communautaire
- Deux (2) sièges citoyens
- Un (1) siège coopté

14.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Résolution AGA 18-06-15-10 : Il est dûment proposé par Mathieu Vallières et secondé par Pascal Caron-Savard que Julie Madore, directrice, et Thierry Ratté, employé du CENG, agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité.

14.2 Élection des membres du conseil d'administration

La présidente d'élection indique que le processus d'élection sera effectué **par secteur d'activités**.

SECTEUR COMMUNAUTAIRE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA 18-06-15-11 : Il est dûment proposé par Mathieu Vallières que Laurent Mimeault soit administrateur – secteur communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA 18-06-15-12 : Il est dûment proposé par Paul-André Lajoie que Jean-Yves Dupuis soit administrateur – secteur communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA 18-06-15-13 : la fin de la mise en candidature pour le secteur communautaire est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis.

Adoptée à l'unanimité.

Jean-Yves Dupuis et Laurent Mimeault acceptent de siéger sur le conseil d'administration.

SECTEUR ÉCONOMIQUE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA 18-06-15-14 : Il est dûment proposé par Mathieu Vallières que Karina Espinoza-Rivière soit administratrice – secteur communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

Puisque qu'aucune autre personne n'est disponible pour combler le deuxième siège du secteur économique, la période de mise en candidature prend fin et un (1) siège vacant sera à pourvoir pour ce secteur.

Karina Espinoza-Rivière accepte de siéger sur le conseil d'administration.

SIÈGES CITOYENS

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Résolution AGA 18-06-15-15 : Il est dûment proposé par Mathieu Vallières que Pascal Caron-Savard soit administrateur – citoyen pour la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA 18-06-15-16 : Il est dûment proposé par Micheline Verreault que Paul-André Lajoie soit administrateur – citoyen pour la MRC de La Haute-Gaspésie.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution AGA 18-06-15-17 : la fin de la mise en candidature pour le secteur communautaire est dûment proposée par Rodrigue Brousseau.

Adoptée à l'unanimité.

Paul-André Lajoie et Pascal-Caron Savard acceptent de siéger sur le conseil d'administration.

SIÈGE COOPTÉ

En l'absence d'une personne pour combler le siège coopté, ce siège est vacant sera à pourvoir. Des démarches seront faites prochainement par la direction auprès de Steve Pronovost (CREGÎM) pour combler ce poste.

Résolution AGA 18-06-15-18 : Il est dûment proposé par Rodrigue Brousseau et secondé par Jean-Yves Dupuis de mandater le CA et la direction générale pour combler les deux postes vacants (1 siège économique et 1 siège coopté) au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité

Les officiers seront nommés lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Par la suite, une correspondance sera envoyée aux membres du CENG afin de présenter les membres et les officiers du nouveau conseil d'administration.

15. Période de questions et commentaires

Jean-Yves Dupuis propose une motion pour remercier Micheline Verreault en lien avec son implication des dernières années à titre de présidente et d'administratrice de l'organisme. De plus, M. Dupuis propose également une motion de félicitations destinées à l'équipe d'employé(e)s ayant œuvré au CENG au cours de la dernière année pour tout le travail effectué.

En lien avec le *Fonds EAU Nord Gaspésie*, Paul-André Lajoie souligne l'importance de publiciser les projets financés dans un objectif de visibilité pour le CENG. La question du financement du fonds afin de le pérenniser est également soulevée. Plusieurs nouvelles sources de financement pourraient être envisagées (Desjardins, EDF Énergies nouvelles, Glencore, compagnie H₂O, etc.).

Toujours en lien avec le rayonnement de l'organisme, Micheline Verreault mentionne que des articles promotionnels (ex. macarons) aux couleurs de l'organisme pourraient servir de carte de visite du CENG lors de son passage dans les écoles ou certains événements publics.

Berchmans Drouin mentionne la nécessité de consolider la participation des organisations locales au sein des tables GIRT et lors des consultations relatives à la planification forestière afin notamment d'améliorer la protection des écosystèmes aquatiques.

16. Levée de l'assemblée

Résolution AGA 18-06-15-19 : Il est dûment proposé par Serge Chrétien et secondé par Pascal Caron-Savard que l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

ATTESTATION

Nous, soussignés, attestons que les informations contenues dans le présent procès-verbal reflètent bien tous les éléments traités et les décisions rendues lors de l'assemblée générale annuelle du CENG tenue le 18 juin 2015.

Signé à _____, ce _____.

Président(e) du CA

Secrétaire d'assemblée